

253

Marseille le 8. Mai 1841

7
240

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que dans le mois de 7^{bre} dernier, je fus chargé par un de vos amis, de faire débarquer pour votre Compte divers Colis, et de vous les diriger sur Paris.

Parmi ces colis se trouvaient 2. Barils vin, & une Caisse Liqueur; Je pris, pour vous en économiser les Droits d'entrée, un acquit à caution, et je fus obligé de fournir une caution pour la garantie de ces mêmes Droits.

Il paraît que lorsque ces trois Colis sont arrivés à Paris, l'on a négligé d'en faire la décharge sur l'acquit à caution qui les accompagnait, en sorte que maintenant l'Administration des Contributions indirectes n'ayant pas de certitude que ces vins sont arrivés à Paris doit penser qu'ils sont restés frauduleusement ici à Marseille, et c'est pourquoi elle vient de me faire payer la somme de vingt trois francs, pour montant des Droits, et pour Contravention.

Ne connaissant personne à Paris, je prends la liberté de tier sur vous à présentation, en un effet de pareille somme, pour que vous ayez la bonté de l'acquitter.

J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect

Monsieur l'Ambassadeur

Octroi — 6.30.
Contrib. ind. — 12.70.
Frais — 4."

23.00

à Monsieur Collet, le Général Collet
Ambassadeur de Grèce
à Paris.

Notre très humble & très obéiss^t serviteur

Landon Plaud du Cud. d'Or. N. 3



Le Général Collet, ambassadeur
de Grèce à

10

Paris



ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΑΝ

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΑΝ